

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 7 avril 2016 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès-verbal

L'an 2016, le 7 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LOUIS Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/03/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2016.

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. POIRSON René, M. MANSOURI Jean, M. GRAVIER Christophe, Mme MAISON Annette, Mme GEORGES-PY Isabelle, M. DERVAUX Bruno, M. FRANCOIS Laurent, Mme GRANDEMANGE Vanessa, Mme CAUSIN Anne-Claire, Mme DE SANTA Tiffany, Mme DAVAL Monique, Mme MOUREY Anne-Marie, M. DEMANGEL Jean-Pierre, M. ROSAYE Jean-Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DIDIER Jean-Pierre à M. GRAVIER Christophe, M. MOREAU Régis à Mme LOUIS Catherine, M. COMBES Guillaume à M. MANSOURI Jean, Mme HERROUIN Laëtitia à Mme CAUSIN Anne-Claire

A été nommée secrétaire : Mme Isabelle Georges-Py

I) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis 273 rue de la Plaine appartenant à Mr et Mme André Jeanclaude
- La vente d'un immeuble sis 250 rue des Tilles appartenant à la SARL Chazal Lombard
- La vente d'un immeuble sis 198 impasse des Fontaines appartenant à Mme Nicole Bontan
- La vente d'un terrain sis lieudit « Chennehé » appartenant à Mr Mme Daniel Jean Louis
- La vente d'un terrain sis rue du Chêne appartenant à Mr Michel Rousselle Couval
- La vente d'un immeuble sis 1794 rue de Pont appartenant à Mr et Mme Jean Pierre Tramzal
- La vente d'un immeuble sis 91 rue des Tilles appartenant à Mr et Mme Francis Colle
- La vente d'un immeuble sis 446 rue de la Poirie appartenant à SCI Creusot
- La vente d'un immeuble sis 1250 rue de la Poirie appartenant à Mr Philippe Vinel

II) DELIBERATIONS

- **Budgets communaux**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 23 mars pour préparer les sujets ci-dessous énumérés.

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 sont présentés au Conseil.

Avant de passer à l'approbation de ces comptes, Mme le Maire se retire et cède sa place au doyen de l'assemblée.

Le doyen rappelle la concordance entre les comptes administratifs d'une part, les comptes de gestion du Trésor d'autre part.

Le conseil adopte les comptes administratifs et les bilans annuels à l'unanimité, par votes successifs, pour l'exercice 2015 :

- *Comptes Administratifs*
- *Affectation des résultats*
- *Comptes de gestion du Receveur Municipal*

BUDGET COMMUNE

Section d'exploitation

Total des dépenses	1 523 280.13
Total des recettes	3 311 564.95

Résultat	1 788 284.82
----------	--------------

Section d'investissement

Total des dépenses	553 273.87
Total des recettes	779 794.23

Résultat	226 520.36
----------	------------

EXPLOITATION FORESTIERE

Section d'exploitation

Total des dépenses	196 880.12
Total des recettes	577 941.68

Résultat	381 061.56
----------	------------

Section d'investissement

Total des dépenses	20 569.99
Total des recettes	61 405.00

Résultat	40 835.01
----------	-----------

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Total des dépenses	170 207.39
Total des recettes	271 671.03

Résultat	101 463.64
----------	------------

Section d'investissement

Total des dépenses	59 921.90
Total des recettes	95 799.33

Résultat	35 877.43
----------	-----------

SERVICE DES EAUX

Section d'exploitation

Total des dépenses	119 153.60
Total des recettes	212 295.89

Résultat	93 142.29
----------	-----------

Section d'investissement

Total des dépenses	27 928.93
Total des recettes	328 717.52

Résultat 300 788.59

LOTISSEMENT CHAMP RAMES

Section d'exploitation

Total des dépenses 71 657.24
Total des recettes 261 657.24

Résultat 190 000.00

Section d'investissement

Total des dépenses 71 657.24
Total des recettes 0.00

Résultat -71 657.24

Vote des participations Syndicales

Le montant des participations syndicales, s'élevant à 37 299,87 € est voté à l'unanimité.

Vote des subventions communales

Le montant des subventions accordées, soit 19 351 € est voté à l'unanimité.

Détail :

Les Genévriers du May	350.00
Comité d'Accueil Vermeil	4 000.00
Légion Vosgienne	130.00
La Détente	105.00
Football club	1 450.00
Couleurs Récré	500.00
Saltimbanque	3 000.00
Association Familiale	350.00
Batterie fanfare l'Etendard	1 100.00
A.F.N.	350.00
Les Cavaliers de la Licorne	300.00
Amicale du Personnel Communal	1 950.00
Association Dommartin, Histoire et Patrimoine	400.00
Jeunes Sapeurs Pompiers 30€ par JSP	60.00
Association pour le don de sang bénévole	120.00
Prévention routière	150.00
Office du Tourisme 1,50 €/habitants	2 832.00

Voyages

Subvention pour financer une partie des frais de transport des enfants lors des sorties à caractère pédagogique

Ecole élémentaire : 7 €/ élève	708.00
Ecole maternelle : 7 €/ élève	396.00
Voyage CM1 et CM2 à la Bresse 2016	800.00
Subvention à la BCD des écoles	300.00

Vote des tarifs communaux de toutes natures

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés. Ils sont consultables en Mairie.

Les tarifs communaux restent inchangés, à noter cependant, une baisse de la redevance assainissement qui passera pour 2017 de 2,15 € à 2,00 € par m³

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal n'applique aucune augmentation des taux

Taxes	Taux	Produit
Taxe d'habitation	21.32	475 862
Taxe foncière bâti	13.72	188 238
Taxe foncière non bâti	30.49	19 636
Cotisation foncière des Entreprises :	18.84	22 683
	Total	706 419 €

Les taux des taxes sont votés à l'unanimité.

Vote du budget primitif

COMMUNE

La section d'exploitation s'équilibre à 3 320 645.18 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 411 000 €

Le budget est voté à l'unanimité

SERVICE DES EAUX

La section d'exploitation s'équilibre à 223 742.29 €

La section d'investissement s'équilibre à 344 988.59 €

Le budget est voté à l'unanimité

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre à 281 663.64 €

La section d'investissement s'équilibre à 98 877.43 €

Le budget de l'assainissement est voté à l'unanimité.

EXPLOITATION FORESTIERE

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 346 896.57 €

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 546 896.57 €

La section d'investissement s'équilibre à 108 500 €

Le budget Exploitation forestière est voté à l'unanimité.

LOTISSEMENT CHAMPS RAMES

La section d'exploitation s'équilibre à 342 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 203 657.24 €

M.Mansouri précise que dans le cadre des procédures de la comptabilité publique, il y a obligation d'établir des budgets en équilibre. Les différentes sections du budget communal présentent depuis plusieurs années des excédents qui sont reportés. L'adjoint aux finances fait remarquer qu'une réflexion est engagée pour la réalisation d'une salle « Culture et Loisirs » et qu'à ce titre il propose de profiter de ces excédents en mettant en place une AP/CP, (autorisation de programme-crédit de paiement) qui sera utilisée pour son financement. A ce titre, 732 000 € seront portés sur cette AP/CP pris sur les fonds propres et par la suite, cette AP/CP sera abondée de 120 000 € par an sur plusieurs années. Le projet est ambitieux et les fonds propres ne seront peut être pas suffisants, mais ils constitueront une base saine. Une partie des fonds qui provisionnent cette AP/ sont issus des excédents des budgets annexes.

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

- **Autorisation de programme – Crédit de paiement AP/CP**

Délibération décidant de créer une autorisation de programme pour la construction d'une maison de la culture et des loisirs.

M.Rosaye fait remarquer qu'il eût été judicieux de préciser le projet avant de commencer à penser au financement.

M.Mansouri lui fait remarquer que la commission urbanisme se réunira pour préciser les intentions et qu'il faudra, bien en amont de la réalisation, financer un bureau d'étude. Donc il faut bien dès à présent envisager un financement

La proposition de M. Mansouri pour la création d'une AP/CP est adoptée à l'unanimité

- **Reversement des excédents**

Délibération autorisant le reversement sur le budget communal de l'excédent 2015 des budgets des services des eaux et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après examen du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'intégrer dans le budget communal 60.000 € du budget "Service des eaux" ainsi que 100.000 € du budget « Service de l'assainissement » en raison des excédents de ces deux budgets annexes.

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)**

Fiscalisation ou non de la contribution au SIVUIS

Le Conseil rejette à l'unanimité la proposition de fiscalisation et vote la redevance à l'unanimité. Le montant de cette contribution est de 5 492 € .

- **Indexation du loyer de chasse**

Bail de chasse passé à compter du 1^{er} mars 2008 pour une durée de 9 ans

Loyer 2016 = loyer initial x coefficient d'indexation communiqué par l'ONF

$$3\ 000\ € \times 1,114 = 3\ 342\ €$$

Le conseil vote à l'unanimité le montant du loyer ci-dessus.

Mme le Maire précise qu'elle a assisté dernièrement à une réunion sur la gestion cynégétique très intéressante, la forêt est une ressource pour la commune et pour une régénération équilibrée, la chasse a son rôle à jouer. Les chasseurs trouvent que le loyer de chasse est trop élevé, le bail arrivant à échéance en 2017, la discussion sera reprise à ce moment-là. *Les chasseurs disposent sur le territoire communal de 1053 ha de forêt publique et de 600 ha de forêt privée.*

- **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil adopte ces rapports à l'unanimité.

- **Personnel communal : Congés annuels**

Création de poste en vue du remplacement du personnel des services techniques (un poste) pendant les congés annuels.

Mme Georges Py précise que pour cette année, en raison du recrutement d'une secrétaire de mairie en remplacement de Mme Mansuy et de la période de tuilage, il n'y aura pas de besoin en personnel aux services administratifs.

Le conseil accepte à l'unanimité la création d'un poste pour un emploi aux services techniques pour une période de un mois.

- **Tableau des Effectifs : Modifications**

Suite au recrutement d'une nouvelle secrétaire générale, il y a nécessité de modifier le tableau des effectifs du personnel. Mme le Maire informe le conseil que pour ce remplacement, le poste a été publié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, environ 50 personnes ont postulé et plusieurs ont été reçues par la Commission du Personnel. La personne recrutée est Mme Géhin, rédacteur déjà en poste dans une autre commune, elle prendra ses fonctions début mai

La Délibération décidant la modification du tableau des effectifs du personnel est adoptée à l'unanimité

La Délibération relative au régime indemnitaire, suite à ce recrutement est également adoptée à l'unanimité.

- **Chemin des Mézins**

Mme le Maire fait part au conseil, des réunions de travail avec les utilisateurs. Des devis ont été réalisés et le coût estimatif des travaux est de 29 000 €, auquel il faut ajouter 1900 € pour la maîtrise d'œuvre. Suite aux réunions, il a été convenu que le financement des travaux serait réparti comme suit : 1/3 à charge des utilisateurs, qui ont établi entre eux une clé de répartition, 1/3 financé par les subventions du Conseil Départemental et la réserve parlementaire de M. Vannson, député et 1/3 à charge de la commune.

D'autre part, afin de pouvoir prétendre aux subventions, il faut déclasser ce chemin rural et le passer dans la voirie communale. Mme le Maire insiste sur le fait que ce chemin dessert une activité économique qui fait vivre trois familles et non un domicile privé.

M. Rosaye et M. François, intéressés par ce projet sortent pour le vote de cette délibération.

M. Poirson demande qu'il soit mentionné que cette réalisation n'ouvre pas de droits pour d'autres demandes, étant entendu qu'il y a sur le territoire de la commune d'autres chemins ruraux.

L'ensemble des délibérations concernant ce Chemin des Mézins est adopté à l'unanimité aux conditions fixées précédemment, notamment sur la répartition du financement.

- **Location d'un local commercial**

Le Conseil autorise à l'unanimité la signature d'un bail précaire de 1 an à compter du 15 mars 2016 pour la location d'un local commercial, à M. Cyril LEVAL, paysagiste pour un loyer de 175 €.

- **Communauté de Communes de La Porte des Hautes Vosges**

Mme Louis donne connaissance au Conseil Municipal de la copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 mars 2016, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

Ajout d'une compétence optionnelle : « Action sociale d'intérêt communautaire : la création, l'animation et la gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles » ; ce transfert interviendra le 1er juillet 2016 .

La décision de modification des statuts communautaires par ajout de cette compétence optionnelle est acceptée à l'unanimité.

- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
Demande d'adhésion de la communauté de Communes du Pays de Mirecourt, : acceptée à l'unanimité
- Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges
Demande d'adhésion des Communes de Beaufremont, de Harmonville et de Frapelle : acceptée à l'unanimité

● **INFORMATIONS**

Lotissement des Champs Ramés

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a signé 3 compromis cette semaine, un 4^o à la mi-avril. 3 parcelles sont en constitution de prêts par les futurs acquéreurs donc en attente de finalisation ; il reste donc 2 parcelles libres à la vente à ce jour.

Conseil Municipal des Enfants

Mme Maison fait part des activités du CME : réunion le 19 février avec les adjoints, les enfants ont pu y formuler des propositions, beaucoup portaient sur le thème de la sécurité (aires de jeux, éclairage public, trottoirs...)

Le vendredi 23 avril, le CME propose une Boom à 15 h à l'Espace Louis Gérard.

Affaires scolaires

Mme Maison fait part au Conseil des réunions des Conseil des écoles maternelle et élémentaire. Elle signale que la modification envisagée des temps d'activités périscolaires a été bien accueillie.

Affaires périscolaires – NAP

Mme De Santa fait le point sur les activités menées pendant la dernière période avec notamment une orientation autour du thème des animaux, et des hommes ainsi que de la planète. Les enfants ont dans ce cadre pu se rendre sur l'exploitation agricole de M. Rosaye.

Chemin de Croix- Fondation du patrimoine

Suite à la visite de M .Fremont, en février, lors de la remise d'un tableau restauré, l'idée de relancer la souscription a pu se mettre en place. Mr Crunchant, boulanger et Mme Hantz, épicière ont accepté de participer en redonnant une partie de la vente de leurs produits en échange d'une publicité locale (journaux et affichage) et d'une défiscalisation des sommes versées.

Vitraux

Mme Georges-Py fait savoir que M. Tisserand, artisan vitrailliste est venu déposer les panneaux du vitrail de St Nicolas qui nécessite une restauration.

Manifestations :

- ✓ Dimanche 1er mai;16 ème Roll Verte, M. Mansouri lance un appel pour qu'il y ait suffisamment de bénévoles aux différents croisements de route pour assurer la sécurité
- ✓ Lundi 16 mai : rando VTT organisée par la M.J.C
- ✓ Samedi 21 mai, à partir de 19h ; dîner concert avec le quatuor Cébaré dans la cour de l'école et sous chapiteau, organisé par le Comité des Fêtes
- ✓ dimanche 22 mai ; concours des hôtels à insectes organisé par la MJC et en même temps et au même endroit, troc de plantes organisé par l'Association Familiale
- ✓ Samedi 28 mai à 18h, Fête des Mères à la Salle des fêtes, organisée par la Commune avec le concours de l'Association Familiale

Mme Le Maire informe de la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 9 juin, et clos la séance à 23 h.

La secrétaire ; Isabelle Georges-Py